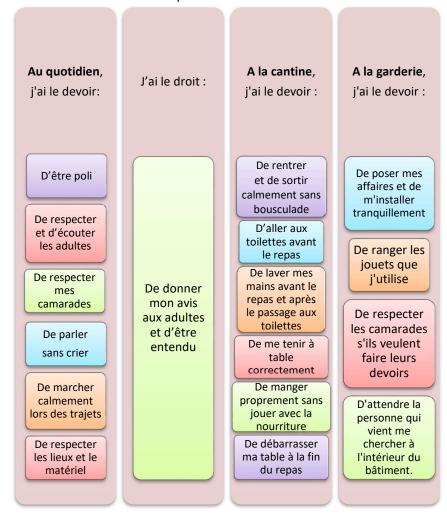


## Charte de vie des services périscolaires

DOCUMENT A CONSERVER

Votre enfant va fréquenter les services périscolaires municipaux du Theil-de-Bretagne. Sur ces temps, votre enfant est sous la responsabilité de la mairie. Il se doit de respecter la charte de vie suivante :





Si je ne respecte pas ces règles, je sais que le responsable périscolaire pourra signaler mon comportement à mes parents et je risque d'avoir un avertissement.

## Acte d'engagement de l'enfant au sein des services périscolaires

Cet engagement est à remettre à la mairie du Theil de Bretagne, avec la fiche d'inscription, avant l'utilisation des services.

## **ENFANT**

Moi (Prénom, NOM) :	
Elève en classe de :	
JE M'ENGAGE à respecter les règles de la « Charte de vie ».	
Date:	Signature de l'enfant :
RESPONSABLES LEGAUX	
Nous soussignés, (Prénom, NOM) :	
Madame	
Monsieur	
Avons pris connaissance de la charte de vie de l'enfant. Nous nous engageons à	
aider notre enfant et à l'accompagner dans sa démarche de bonne conduite.	
Date:	Signatures :
Toute l'équipe vous remercie pour votre coopéra	ation afin d'aider votre

Toute l'équipe vous remercie pour votre coopération afin d'aider votre enfant à vivre ces temps périscolaires dans les meilleures conditions.

L'acte d'engagement au respect de la charte de vie accompagne la fiche d'inscription de votre enfant aux services périscolaires proposés par la commune. Il contient des données personnelles dont le maire est responsable du traitement. Ces données permettent d'utiliser les services proposés sur la base du consentement. Les données sont communiquées aux agents du service administratif et aux agents des services de garderie et de restauration scolaire de la commune. L'acte d'engagement est conservé 5 ans puis détruit. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Le Theil de Bretagne, 2 Place de l'Eglise, 35240 LE THEIL DE BRETAGNE ou mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

## MAIRIE DU THEIL DE BRETAGNE 2 Place de l'Eglise – 35240 LE THEIL DE BRETAGNE Téléphone : 02.99.47.74.07

Courriel: <u>mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr</u> Site internet: www.letheildebretagne.fr

Horaires d'ouverture : lundi 8h30-12h30 et 13h30-18h30, du mardi au samedi : 8h30-12h30. Fermeture le samedi en juillet et en août.